

Direction Générale

Thématique :	Mise à disposition matériel
Objet :	Utilisation Mini Bus CD69

CAHIER DES CHARGES POUR LE MINI-BUS

Le Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon met un mini bus à disposition : Il est destiné aux équipes de Clubs évoluant en Championnat de France. Pour en disposer il faut :

- Le retenir 3 Semaines avant
- Faire une demande écrite via le secrétariat du Comité qui transmettra au responsable des moyens généraux et responsable de la gestion minibus.

Pour le conduire les personnes M ou F doivent :

- Être âgées de+ 25 ans.
- Être titulaires d'un permis de conduire Français délivré depuis 3 ans

Fournir:

- Une photocopie du permis de conduire des potentiels conducteurs
- Une caution de 1500€

Le véhicule sera à disposition au Comité le vendredi à partir de 14h et rendu le lundi matin à partir de 10h.

Un carnet de bord (à remplir) sera à l'intérieur avec la photocopie de la carte grise et l'attestation d'assurance

Un état du véhicule (extérieur et intérieur) sera fait à la remise des clés et au retour entre le responsable du Comité et le conducteur

Lors de la restitution du véhicule le niveau de gazole sera le même qu'à la prise de celui-ci

Des frais de participations à la maintenance du mini bus seront facturés au club à hauteur de 0,40 Cts du KMS.

Sportivement

Rédacteur : Lionel SORLUT

Vérificateur : Lionel SORLUT Approbateur : Le BUREAU du CD69